

## MODE D'EMPLOI INSCRIPTIONS ECOLE ET CINÉMA

### ÉTAPE 1 :

Le directeur ou la directrice inscrit les classes de l'école qui souhaitent participer à école et cinéma sur la plateforme ADAGE entre le 12 juin et le 15 septembre en répondant à l'appel à projet.

DEP 2024-2025 Ecole et cinéma ⓘ ALPES-MARITIMES (006)

 Du 12/06/2024 à 00:00  
Au 15/09/2024 à 23:00

Je participe >

Dans les documents d'accompagnement de la campagne, un tutoriel d'inscription sera disponible pour aider à remplir les champs du formulaire.

*Un enseignant de l'école à qui le directeur ou la directrice a délégué les droits de rédaction peut aussi se charger d'inscrire les collègues de l'école.*

### ÉTAPE 2 :

Après le 15 septembre, les écoles inscrites sur ADAGE recevront un formulaire de recueil de données pratiques pour permettre la mise en place du dispositif sur le terrain à transmettre aux enseignants concernés et à remplir individuellement avant le 30 septembre.

### ÉTAPE 3 :

Parallèlement à l'inscription de la classe au dispositif, chaque enseignant doit s'inscrire à l'EAFC selon le calendrier d'ouverture de la plateforme à au moins 1 module de formation École et Cinéma.

Selon son plan de formation personnel, chaque enseignant pourra choisir de suivre 1, 2 ou 3 modules et donc de compter 3 heures, 6 heures ou 9 heures dans son temps de formation institutionnel.

Les enseignants déjà engagés sur leurs 18 heures de formation peuvent s'inscrire à ces modules au delà de leurs 18 heures pour bénéficier de la formation sur un temps de préparation de classe.